

24 janvier 2020

Chers Madame la Mairesse Valérie Plante et les membres du conseil municipal de Montréal,

Au nom de la British Columbia Civil Liberties Association (BCCLA), je vous écris pour vous exhorter, vous et la ville de Montréal, à ne pas adopter la définition de l'antisémitisme de l'IHRA lorsque cette résolution vous sera présentée le 27 janvier.

La BCCLA est la plus ancienne organisation de défense des libertés civiles et des droits humains au Canada, fondée en 1962. Nous sommes catégoriquement opposés à l'antisémitisme et au racisme sous toutes ses formes. Nous soutenons toute initiative municipale visant à lutter contre le racisme et le profilage racial. Nous sommes toutefois fermement opposés à la définition de l'IHRA en raison de la menace qu'elle représente pour la liberté d'expression. Nous pensons que l'adoption juridique de la définition de l'IHRA est incompatible avec les valeurs qui sous-tendent la *Charte canadienne des droits et libertés* et que cela aurait pour effet de réduire considérablement la portée de l'expression politique au Québec et au Canada.

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA est extrêmement vague, susceptible de donner lieu à des interprétations erronées et le document indique qu'elle est « non juridiquement contraignante ». Non seulement le texte est inadapté à toute application juridique ou administrative au Québec et au Canada, mais les « exemples » qui l'accompagnent laissent entendre que la définition assimile certaines critiques de l'État d'Israël à de l'antisémitisme. Si elle est mise en œuvre, la définition de l'IHRA aurait un effet dissuasif important sur l'expression politique de la critique d'Israël ainsi que le soutien des droits palestiniens. Nous soulignons qu'une résolution similaire a été présentée récemment aux conseils municipaux de Vancouver et de Calgary, sans toutefois avoir été adoptée dans ces deux villes.

La BCCLA croit fermement que notre sphère publique devrait accueillir une grande diversité de perspectives. Nous soutenons que les citoyens ont le droit de louer ou de condamner les actions des gouvernements étrangers ou nationaux, sans pour autant risquer la censure ou une autre forme de sanction de la part de leur gouvernement municipal. La BCCLA se joint à tous ceux qui enjoignent à tous les paliers gouvernementaux de continuer à lutter contre l'antisémitisme et les autres formes de racisme, tout en veillant à ce que les droits que nous confère la *Charte* soient protégés dans le cadre du débat politique et de l'action politique légitime.

Cordialement,



Harsha Walia
Directrice exécutive